

ANNONCE DE RÉUNION

DESTINATAIRES : Représentants des États et Territoires
Diffusion habituelle **N° :** 23/08

RÉFÉRENCE : PRO 93/29/1 **DATE :** 21 Février 2023

OBJET : **DIX-SEPTIÈME ATELIER RÉGIONAL SUR LES DONNÉES RELATIVES À LA PÊCHE THONIÈRE (TDW-17), 17-21 AVRIL 2023 [NOUMÉA]**

OBJET DE L'ANNONCE

1. Par la présente, la Communauté du Pacifique (CPS) invite ses pays membres à participer au dix-septième atelier régional sur les données relatives à la pêche thonière, qui se déroulera sur cinq jours au centre de conférences de la CPS, à Nouméa, du **17 au 21 avril 2023**.
2. Les directeurs des pêches des États et Territoires membres de la CPS sont priés de désigner la personne chargée d'établir les estimations des prises annuelles de thonidés qui seront présentées dans le rapport annuel (Partie 1) soumis à la Commission des pêches du Pacifique occidental et central (WCPFC). Il s'agit, dans l'idéal, du coordonnateur national des données sur les thonidés ou d'une personne occupant un poste similaire.

DÉSIGNATION DES PARTICIPANTS

3. La CPS **prend en charge** les frais de voyage et de participation d'un représentant par pays membre. Il s'agira de la personne chargée de l'établissement des estimations des prises annuelles de thonidés. D'autres participants peuvent être désignés, mais leur participation sera à la charge du pays qu'ils représentent. Tous les États et Territoires membres de la CPS qui souhaitent participer à cet atelier, mais qui ont besoin à cet effet de son concours financier, doivent faire parvenir les désignations officielles à M. Graham Pilling Directeur du Programme pêche hauturière (courriel : Grahamp@spc.int, télécopieur : +687 26 20 00). Les noms des participants désignés doivent également être communiqués aux organisateurs de l'atelier : M. Andrew Hunt (AndrewH@spc.int) et Mme Joanna Mesebitu (joannam@spc.int).
REMARQUE: Pour pouvoir bénéficier de la prise en charge de la CPS, les pays devront faire parvenir les dossiers des participants désignés avant le 22 mars 2023.

Pour chaque participant, il est demandé de fournir les renseignements suivants :

- Nom et coordonnées complètes du représentant, y compris son adresse électronique et son numéro de téléphone ;
- Poste occupé par le participant et principales fonctions exercées par celui-ci au sein du service des pêches.

OBJET DE LA RÉUNION

4. L'objectif de cet atelier est d'aider les États et Territoires insulaires océaniques à honorer leurs obligations en matière de transmission de données à la WCPFC. Ils recevront à cet effet des conseils sur les meilleures méthodes à employer pour estimer leurs prises annuelles de thonidés et établir leur rapport annuel (Partie 1), qui sera ensuite présenté à la session annuelle du comité scientifique de la Commission. L'atelier sera également l'occasion de faire le point sur les nouveautés en matière de saisie des données d'observation, d'examiner les enjeux actuels associés aux systèmes de notification et de suivi électroniques et d'aborder quelques notions générales relatives aux procédures de gestion et d'audit des données.

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

5. Les participants à l'atelier renforceront leurs connaissances et leurs compétences dans un certain nombre de domaines, notamment en ce qui concerne les points suivants :
 - Rapports nationaux sur le travail de collecte, de gestion et de diffusion des données ;
 - Établissement des estimations des prises annuelles de thonidés pour soumission à la WCPFC ;
 - Réalisation des récapitulatifs de données inclus dans le rapport annuel (Partie 1) présenté à la WCPFC (à soumettre en juillet, soit un mois avant la réunion du comité scientifique de la Commission, prévue en août 2023) ;
 - Élaboration de l'annexe consacrée aux mesures de conservation et de gestion, qui sera jointe au rapport (Partie 1)
 - Point sur TUFMAN 2
 - Point sur les applications mobiles sur tablette OnBoard et Tails
 - Point sur les autres réalisations du Programme pêche hauturière et initiatives relatives à la notification électronique
6. Les dispositions à prendre préalablement à l'atelier et l'ordre du jour complet seront communiqués aux participants vers la fin du mois de mars 2023. Les documents de référence pourront être consultés sur le site Web du Programme pêche hauturière à partir du début du mois d'avril 2023.

RÉSULTATS ATTENDUS DE LA RÉUNION

7. À l'issue de l'atelier, les participants devraient avoir acquis les connaissances supplémentaires requises pour mettre en place les procédures propres à garantir que les meilleures méthodes d'estimation des prises annuelles de thonidés sont mises en œuvre. En principe, les participants bien préparés pourront établir, avant la fin de l'atelier, des estimations provisoires des prises annuelles de thonidés effectuées dans leur pays en 2022, estimations qui seront ainsi prêtes à être soumises à la WCPFC. L'atelier sera par ailleurs l'occasion de préparer et d'examiner le projet d'annexe à la Partie 1 consacrée aux mesures de conservation et de gestion. Les participants devraient également renforcer leurs connaissances et leurs compétences concernant l'application des nouveaux outils et procédures de gestion de données (par exemple, l'accès aux nouveaux systèmes de notification en ligne). Le compte rendu succinct et les recommandations de l'atelier seront publiés sur le site Web de la CPS dans un délai d'un mois suivant la tenue de l'atelier.

LANGUE DE TRAVAIL

8. L'atelier se déroulera en anglais uniquement.

HÉBERGEMENT

9. Chaque représentant désigné percevra des indemnités journalières couvrant ses frais de restauration et ses faux frais. Toutes les réservations d'hôtel sont à présent gérées par l'équipe voyages de la CPS. Si le participant choisit de séjourner dans un logement privé, les dispositions nécessaires devront être prises à l'avance et le participant ne percevra aucune indemnité journalière pour son hébergement. Pour toute demande de réservation, veuillez vous adresser à Hélène Ixeco, notre référente voyages, à l'adresse : HeleneI@spc.int.

VOYAG

10. Un billet aller-retour en classe économique, par l'itinéraire le moins onéreux, sera fourni à tous les représentants des États et Territoires insulaires océaniques dont la participation est financée par la CPS. Un participant qui préférerait emprunter un autre itinéraire que celui fixé par la CPS devra prendre à sa charge toute dépense supplémentaire. La demande de réservation ne pourra pas être effectuée tant que les participants n'auront pas été officiellement désignés. **La date limite de dépôt des dossiers est fixée au 22 mars 2023. Aucun représentant ne pourra être désigné après cette date. Tous les billets d'avion devront être réservés pour le 28 mars 2023 au plus tard.**
11. Les participants sont priés de joindre à leur dossier **une copie scannée de la première page de leur passeport**. Tout représentant dont la participation n'a pas été officiellement confirmée ou dont les billets d'avion n'ont pas été réservés avant les dates limites mentionnées ci-dessus renonce de fait à l'intégralité de la prise en charge de ses frais de participation par la CPS.

VISAS

12. Pour une durée de séjour inférieure à trois mois, le visa d'entrée en Nouvelle-Calédonie n'est **pas** obligatoire pour les nationaux des pays membres de la Communauté du Pacifique. **Veillez noter que certains pays exigent un visa de transit pour certaines nationalités, y compris lorsque l'escale ne dure que quelques heures.** Il incombe aux participants de se charger de l'obtention de leurs visas de transit. Veuillez vous assurer que votre passeport a une durée de validité d'au moins six mois à compter de la date de départ.

COORDONNÉES DES ORGANISATEURS

13. Pour tout renseignement complémentaire, veuillez vous adresser aux personnes suivantes :

- Désignation officielle des participants : Graham Pilling, Directeur du Programme pêche hauturière, CPS (courriel : Grahamp@spc.int, télécopie : +687 26 20 00), Andrew Hunt (AndrewH@spc.int) et Mme Joanna Meseputu (joannam@spc.int) ;

- Questions administratives, formalités relatives à l'obtention de visas, réservations de chambres d'hôtel, etc. : Hélène Ixeco, Adjointe administrative, Programme pêche hauturière (courriel : HeleneI@spc.int ; tél. : +687 26 09 53, télécopie : +687 26 38 18) ;
- Points de l'ordre du jour, documents et autres questions : Andrew Hunt (AndrewH@spc.int).

ASSURANCE

14. La CPS n'assure les participants ni pendant la durée de l'atelier, ni pendant le voyage entre leur domicile et la Nouvelle-Calédonie. Elle décline toute responsabilité financière en cas de maladie, de blessure, d'incapacité ou de décès. Il incombe aux participants de vérifier que leur assurance couvre leurs déplacements.
15. Considérant les possibles perturbations concernant les voyages dues à la pandémie, la CPS encourage les participants à souscrire une assurance pour la durée de leur voyage. Il incombe aux participants de vérifier que leur assurance couvre leurs déplacements. A noter que certaines destinations imposent aux voyageurs, comme condition d'entrée, d'avoir une assurance voyage.

Nous nous réjouissons de votre participation.

Dr Paula Vivili
Directeur général adjoint

Texte original : anglais



Pacific
Community
Communauté
du Pacifique

